

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

---

**Séance ordinaire du 8 janvier 2018**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 8 janvier 2018 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**2018-01-640**

**Ouverture de la séance**

À 20 h 10, le maire demande aux personnes présentes dans la salle de se lever pour un moment de réflexion.

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose l'ouverture de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-641**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :  
Retrait du point 7.1 : Déclaration commune : Forum des communautés forestières  
Ajout du point 15.3 : OMH : regroupement

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-642**

**Procès-verbaux de décembre 2017 : approbation**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires tenues le 18 décembre 2017, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-643**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 8 janvier 2018 totalisant un montant de 144 189,94 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**Règlement 2018-443 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018**

2018-01-644

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2018;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

Considérant que les membres du Conseil déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le règlement 2018-443 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018.

(Le texte du règlement 2018-443 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Avis de motion

**Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal**

Monsieur le conseiller Clément Brisson donne un avis de motion selon lequel, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

2018-01-645

**Règlement 2018-444 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal : adoption du projet**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, adopter un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil municipal;

Considérant que le code d'éthique et de déontologie doit être révisé à la suite d'une élection générale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'adopter le projet de règlement 2018-444 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2018-01-646

**Milieus humides : financement des nouvelles responsabilités**

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Considérant la sanction, le 16 juin 2017, de la *Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Considérant que les MRC auront 5 ans pour élaborer leur PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- de demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- de demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts relatifs à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- de demander au gouvernement du Québec une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi no 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leur compétence et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**Association forestière du Sud du Québec**

**2018-01-647**

Considérant que l'Association forestière du Sud du Québec a réalisé un répertoire intitulé « Informations pratiques pour les propriétaires de boisés » et demande la collaboration de la Municipalité pour le diffuser aux citoyens;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de publier le répertoire sur le site Internet de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Société d'Agriculture de Missisquoi : demande de commandite**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de commandite de la Société d'Agriculture de Missisquoi concernant la 195<sup>e</sup> édition de l'Exposition agricole de Bedford, mais ne désirent pas y donner suite.

**2018-01-648**

**FQM : adhésion 2018**

Considérant le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2018 au coût de 1 546,08 \$ plus taxes;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 1 777,61 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-649**

**Formation des élus**

Considérant la formation « Le fonctionnement d'une municipalité » offerte par la firme Paradis, Lemieux, Francis avocats le samedi 3 février 2018 au bureau municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser la formation au coût de 2 500 \$ plus taxes;
- d'inviter à la formation les membres du Conseil, les employés municipaux ainsi que les membres du Comité des Loisirs;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Conseil » du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-650**

**ADMQ : adhésion 2018**

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, désire adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2018;

Considérant que les sommes sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 517,39 \$ incluant toutes les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-651      ADMQ : formation**

Considérant la formation « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et du secrétaire-trésorier » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au coût de 614 \$ plus taxes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser l'inscription de Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à cette formation ainsi que les frais d'inscription, de déplacement et de repas;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Gestion financière et administrative » du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-652      Rue Bonvouloir : mandat**

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une recherche de titres soit réalisée pour confirmer à qui appartient la partie de lot 4 392 215-P1 identifiée sur le plan de la Municipalité comme étant la rue Bonvouloir;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de mandater Me Bruno Chabot, notaire, pour réaliser la recherche de titres au taux horaire de 125 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-653      Poste de pompage principal : remplacement de pompes**

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir des soumissions pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes;

Considérant les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants S.M. Inc.;

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser la parution de l'appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);
- d'autoriser les frais relatifs à la publication de cet appel d'offres;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**Programme TECQ 2014-2018 : dépôt d'une programmation partielle**

**2018-01-654**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Municipalité désire présenter une programmation partielle pour le projet de remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**Transport adapté et collectif 2018**

**2018-01-655**

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2018 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'approuver la tarification 2018 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 5 476 \$ en transport adapté et de 462 \$ en transport collectif pour l'année 2018.
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 5 938 \$ à la MRC Brome-Missisquoi.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-656**

**Sécurité civile : CARAT**

Considérant que l'organisme CARAT logeant au 460, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville héberge des personnes en cure de désintoxication;

Considérant que lors d'une situation d'urgence, les pensionnaires de CARAT pourraient devoir être évacués temporairement de l'immeuble;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser le Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie à conduire les pensionnaires de CARAT vers le Centre municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville situé au 510, 9<sup>e</sup> Rang, si une évacuation temporaire s'avérait nécessaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-657**

**OMH : budget révisé 2017**

Considérant le budget révisé 2017 daté du 8 décembre 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget supplémentaire de l'OMH de Sainte-Brigide, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**OMH : budget 2018**

**2018-01-658**

Considérant que le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide, approuvé par la Société d'habitation du Québec, indique un déficit de 114 909 \$ pour l'année 2018;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le budget 2018 de l'OMH de Sainte-Brigide, tel que présenté;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 11 491 \$ à l'OMH de Sainte-Brigide, à titre de paiement de la quote-part 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2018-01-659**

**OMH : regroupement**

Considérant l'intérêt de la Municipalité pour l'adhésion de l'OMH de Sainte-Brigide au regroupement de huit OMH de la région;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver l'adhésion de l'OMH de Sainte-Brigide au regroupement des OMH de Farnham, Bedford, Cowansville, Lac Brome, Bromont, Frelighsburg et Sutton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2017 est déposé au Conseil.

**2018-01-660**

**Emploi d'été Canada 2018**

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emploi d'été Canada 2018 pour bénéficier des services d'un étudiant pendant la période estivale 2018, soit 12 semaines à 32 heures par semaine;

Considérant que cet étudiant pourrait travailler comme commis de bureau pour la gestion documentaire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour un étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2018;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
8 janvier 2018**

**Affaires diverses**

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

**Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**2018-01-661**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire